



Personnels Administratifs et Techniques

Vos élu.es CGT au Comité Technique Spécial Académique

Morgane Boyer
Hervé Guichard
Ronan Keromnès
Sylvie Moreau

Élue CGT à la CAPA des personnels ATRF

Contactez la CGT Educ - Académie Nantes
cgteduc-nantes@orange.fr

[Site de la CGT Académie de Nantes](#)

Compte-rendu CGT du CTSA du 7 mai 2020

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu et les interventions ou commentaires de la CGT sur le Comité Technique Spécial.

La CGT, FO, la CFDT l'UNSA ont transmis une déclaration liminaire.

Sommaire :

Protocole de dé-confinement des services académiques et vote en fin de séance

7 abstentions (CGT, CFDT,UNSA)

1 contre (FO)

1 pour (UNSA)

La CGT avait décidé de s'abstenir sur le vote concernant le protocole car tous les éléments de réponse n'étaient pas à disposition des élu.es et notamment les protocoles applicables aux DSDEN. Par ailleurs, le protocole et sa mise en place relève de la responsabilité de l'employeur .

Notre rôle d'organisation syndicale est de s'assurer avec l'appui des personnels qu'il est bien mis en application et respecté sur le long terme sans aucune dérive.

Nous invitons donc les personnels à nous contacter en cas de constat de manquement au protocole ou d'injonction contradictoires.

Déclaration des élu.es CGT au CTSA du 7 mai 2020

Bien sûr, nous sommes pour la reprise du travail. Mais pas dans n'importe quelles conditions.

Personne n'est dupe sur le fait que la date de dé-confinement annoncée au 11 mai et la réouverture progressive des écoles n'a été fixée que pour des raisons économiques.

Alors qu'il se targuait de suivre les préconisations des scientifiques pour guider son action, on sait désormais que le président fait fi des recommandations du fameux Conseil scientifique qu'il a lui-

même créé ! Dans tous les secteurs, les salarié.es sentent bien monter la pression à la reprise.

La raison invoquée est le redémarrage de l'économie française, pour ne pas être en reste avec les autres économies européennes et mondiale. Il faudra pourtant bien tirer des leçons de cette pandémie et du fonctionnement de notre système économique. Si le virus est mondial, l'économie raisonne encore bien sur un plan national voire nationaliste, et ce sont les salariés qui sont appelés à monter au front d' une guerre économique dans laquelle ils se retrouveront les plus exposés au risque, et donc les premiers perdants.

De ce point de vue là, le monde d'après semble bien ressembler au monde d'avant.

Hôpitaux, Education nationale, services publics en général....cet épisode, qui est loin d'être terminé a démontre en tout cas la nécessité de services publics forts sur tout le territoire, développés et opérationnels, et dont la règle première ne doit pas être une politique de résultats mais bien de moyens humains et matériels pour garantir un accès égal à l'ensemble des citoyen.nes.

Au-delà des effets d'annonces, la priorité au service public devra ainsi être affirmée haut et fort car ne l'oublions pas que ce sont bien ceux qui ont fait de longue date des choix politiques d'austérité et de casse des services publics, en particulier celui de la Santé, qui portent la responsabilité de la crise sanitaire et de la nécessité du confinement et du nombre de victimes de la pandémie.

La CGT défend les salariés, retraités, privés d'emplois et nos pensées et nos actions vont en direction des salariés, quelles que soient leur origine, secteur d'activité ou leur nationalité, qui sont victimes directement ou indirectement notamment parce qu'il faut aller travailler quand même, dans des conditions de travail dégradées et bien souvent sans garantie de sécurité maximum.

Pour atténuer le propos de la reprise, le gouvernement s'est empressé de rappeler qu'il préconise le maintien en télétravail de la majorité des salariés. C'est ce qui doit être la règle pour nos services afin de préserver la santé des collègues et des usagers et éviter la propagation du virus.

Un engagement du personnel qu'il faut souligner

Depuis le début du confinement, les personnels déploient énormément d'énergie pour faire fonctionner les services, répondre aux usagers et garantir le fonctionnement du service public.

Cette énergie a été décuplée par le fait que les conditions de travail et de télétravail ne sont bien souvent pas optimum et qu'une partie du travail se fait généralement en équipe et en collaboration parfois étroite entre services.

Une autre partie du personnel qui aurait pu travailler à distance n'a tout simplement pas eu le matériel

à disposition. D'autres ont été amené à venir sur site dans des conditions difficiles. Enfin, certains pour des raisons personnelles ou qui tiennent à la nature même de leur activité ont été placés en autorisation spéciale d'absence.

Quelle qu'ait été leur position, ces collègues ont affronté une situation qu'ils n'ont pas choisie.

Tout cela ne se fait pas sans générer des tensions et du stress soit à cause de la charge accrue ou de l'absence de charge de travail, par la multiplication des mails, des messages téléphoniques, des visioconférence, du fait des délais d'exécution réduits et parfois des ordres, contre-ordres et ajustements de dernière minute.

Le protocole de dé-confinement mentionne un volet relatif à l'accompagnement des agents où les maîtres-mots sont « écoute, soutien, confiance, bienveillance, collectif ». Ces mots et ces engagements ne doivent pas être de vains mots.

C'est la raison pour laquelle la CGT Educ'Action demande à ce que le Recteur adresse officiellement un courrier à l'ensemble des agents pour prévenir toute stigmatisation à l'égard de collègues qui n'ont pu être en possibilité de télé-travailler pour quelque raison que cela soit.

Tous les services sont concernés Rectorat, DSDEN, CIO, IEN, CMS

Concernant le protocole de dé-confinement sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer, nous sommes déjà surpris que le document fourni ne parle que du Rectorat alors qu'il doit s'agir de règles applicables à chaque service déconcentrés, et donc également aux DSDEN, CIO, IEN et CMS.

Nous voulons aborder au sein de ce CTSA toutes les questions relatives au retour du personnel au sein des services académiques qui va s'opérer progressivement et peut-être sur plusieurs mois.

La stratégie est de privilégier un retour progressif et sur la base du volontariat pour tenir compte à la fois de la situation sanitaire et surtout du fait que nous ne disposons pas des ressources nécessaires en termes de locaux ou de masques par exemple.

A l'instar du personnel, nous comprenons parfaitement les contraintes et nous préférons discuter de façon responsable et professionnelle.

C'est la raison pour laquelle nous formulons un certain nombre de questions et demanderons des précisions :

- De combien de masques disposons nous à l'heure actuelle ? Quel pourcentage de personnel pourront-ils couvrir et pour quelle période ?
- dans la cadre de la demande de dépistage systématique des personnels devant travailler sur site, des tests peuvent-ils être mis à disposition afin de rassurer les collègues qui en feraient la demande.
- Quelles sont les dispositions prises pour couvrir l'ensemble des services académiques ?
- Pourquoi ne prévoit-on pas un stock de masques pour les usagers qui viendraient dans nos services ?
- Des agents ne pourront pas reprendre souvent en raison de la garde d'enfants, parfois en raison des transports en commun. Nous demandons à ce qu'il puissent être placés en ASA, ou maintenus en télétravail quand cela est matériellement possible.
- Des collègues ont exprimé le souhait d'être en télétravail, peuvent potentiellement le faire de part leurs missions, mais n'ont pas le matériel nécessaire ou de connexion internet. Nous demandons à ce que le matériel et connexion ad hoc leur soit fourni pour éviter qu'ils se déplacent sur site s'ils n'en sont pas volontaires.

Pour la CGT, la priorité doit être donnée à la préservation de la santé des agents et au maintien des règles sanitaires maximales.

Quoi qu'il en soit, c'est une reprise particulière avec aussi des conditions particulières qui exigent que les moyens forts soient dégagés en termes de moyens humains par le biais d'un recrutement massif de personnels toutes catégories confondues pour le service public d'Education mais aussi d'investissements dans les rénovations et aménagements des bâtiments, et équipements informatiques favorisant le télétravail.

La CGT Educ'Action reste mobilisée pour défendre les intérêts des travailleurs-euses et notamment les plus précaires dans cette période et tous les jours d'après !

Les élu.es CTSA CGT Educ'Action

Hervé Guichard
Sylvie Moreau
Morgane Boyer
Ronan Keromnès

et l'élue des personnels Céline Blanchard

Protocole de dé-confinement des services académiques

introduction du Secrétaire Général

le protocole est applicable pour les DSDEN également
la télétravail va continuer en grande majorité car il a fait ses preuves et il faut s'y tenir au maximum
le retour sur site sera très progressif, mesuré et ne se fera que dans le cadre d'une analyse du fonctionnement de chaque service pour rattraper un retard ou faire des actions qui ne peuvent être fait en télétravail.
S'il faut prendre en compte l'intérêt psychologique de retour sur site pour retrouver un cadre de travail, ce ne sera qu'en respectant gestes barrière et le protocole sanitaire.

introduction de la SGA Christelle Durand qui présente le protocole

Le protocole a été élaboré avec les chefs de division qui ont discuté avec leurs chefs de bureau.
La jauge dans les bureaux est fixée à 4 m2 par agent.
Accompagnement au travail à distance et accompagnement des personnels.
Chaque chef de service doit décliner les modalités de travail de son service.
Le protocole de ménage est en cours de refonte
Certains protocoles sont encore en cours de rédaction.
Le protocole de prise en charge des cas symptomatiques n'est qu'un document de travail et s'établit en commun avec l'ARS.

Ce qu'il faut retenir et faire respecter :

Le retour sur site ne doit être motivé que par :

- des urgences et des missions qui ne peuvent être effectuées en télétravail.
- la nécessité pour certains agents de rompre leur isolement pour venir sur site (1 à 2 jours par semaine)

Le télétravail reste la règle et peut même être étendu aux agents qui ne télé-travaillent pas mais qui demandent à le faire et dont les missions sont applicables en télétravail.

L'enjeu majeur et primordial est de préserver la santé des personnels et donc de limiter les déplacements et le nombre d'agents présents sur site au strict minimum.

Il faut faciliter le travail des collègues de services d'entretien et ne pas occasionner de surcharge de travail en multipliant la présence sur site.

Il appartient à chaque collègue de faire respecter ces consignes et de prévenir le syndicat en cas de manquements ou d'injonctions injustifiées de la part de leur chef de service.

La CGT Educ'Action est intervenue à plusieurs reprises pour faire préciser des points du protocole.
transmission des informations (protocole, mesures de protection) à tous les agents avant tout retour sur chaque site
déclinaison des protocoles pour chaque établissement et DSDEN
le retour progressif des agents doit faire l'objet d'une mise à jour des protocoles en cas d'accroissement du nombre d'agents présents en même temps.

FO est également intervenu sur plusieurs points sur lesquels nous avons des positions et des demandes communes.

Nous déplorons le fait que l'ensemble des DSDEN n'étaient pas représentées et/ou ne sont pas intervenues pour présenter leur plan local. Seule la DSDEN du Maine et Loire a apporté des précisions.

Le Secrétaire Général a apporté les réponses suivantes pour le Rectorat:

Lundi, toutes les conditions sanitaires sont opérationnelles

Tous les collègues qui veulent des masques en auront chaque jour (2 par jour distribué sous enveloppe cachetée)

il s'agira de masques jetables dans un 1er temps puis de masques en tissus lavables par la suite quand le rectorat aura été livré.

Chaque chef de service gère le retour de son équipe en concertation avec les agents.

Certains services resteront peut être entièrement en télétravail si pas de nécessité de venir.

Autant que faire se peut, les personnels restent en télétravail.

Les personnels qui reçoivent du public seront protégés par un plexiglas.

Du gel hydroalcoolique sera à disposition à côté de chaque photocopieur.

Les personnels du rectorat en contact avec le public, notamment à l'accueil, pourront avoir des visières fabriquées dans un Lycée.

Il y aura un protocole spécifique pour les personnels qui accueilleront des personnels qui seraient suspectés de COVID.

L'occupation des locaux de chaque site doit être connue à l'avance pour faciliter le travail des équipes d'entretien.

Les horaires de travail sur site pourront être aménagés mais en respectant les modalités de nettoyage et le travail des agents d'entretien.

Une communication d'affichage massive sur les règles sanitaires a été faite par la DIFAG dans les locaux.

Le SG fait également appel à la vigilance collective et à l'auto-discipline des personnels dans le cadre quotidien du travail.

Il a également à plusieurs reprises souligné l'implication de tous les agents dans cette période.

DSDEN 49 :

le protocole de reprise d'activité sera très progressif.

Une demande de devis pour nettoyage intégral des 3 étages a été effectué

Le retour des personnels sera décalé si pas de nettoyage complet pour lundi 11 mai

Le Protocole Rectoral est décliné en plusieurs parties.

Plan interne de réorganisation

Chaque service a établi un plan interne de réorganisation.

Nous avons alerté sur la nécessité de nettoyer l'ensemble de l'espace de travail si un bureau devait être occupé successivement par plusieurs agents (nettoyage de tout l'espace de travail, du bureau, du fauteuil, téléphone).

Nous avons insisté sur le fait que le partage de bureau ne devait être qu'exceptionnel et interrogé le SG sur l'achat de nouveau matériel informatique pour éviter ce partage d'ordinateur et également pour permettre à d'autres agents de télé-travailler.

Nous avons demandé que les services mettent en place la bascule des lignes téléphonique pour éviter que cette nécessité d'appel fasse venir en nombre des agents et des services.

Le SG prévoit que les agents apportent leur souris et leur clavier.

Il a précisé que le rectorat avait passé commande d'ordinateur mais était tributaire des livraisons et du temps de préparation par les équipes des services informatiques.

Sur la bascule des lignes téléphoniques, il a répondu qu'il y avait une réflexion sur cette demande.

Sur l'aménagement des horaires notamment pour les agents venant en transport en commun, le Secrétaire Général a laissé la main à chaque chef de service.

Pour les agents en télétravail qui ont utilisé du matériel ou des connexions personnelles ayant engendré un surcoût, il faudra présenter les factures pour prétendre à un éventuel remboursement.

Accompagnement des agents

Le protocole appelle les chefs de service au maintien d'un climat de bienveillance et met en avant les outils mis en place pour aider les personnels en fragilité psychologique suite au confinement avec un numéro de téléphone. Le SG a rappelé le travail quotidien des chefs de service pour maintenir le lien social et que cela continuerait.

La CGT a formulé les demandes suivantes :

Demande de communication officielle à l'ensemble des personnels afin d'éviter de stigmatiser les agents en ASA, ou malades car ils ne sont pas responsables du fait de ne pas télé-travailler au même titre que les autres. Il ne faut pas rajouter au mal-être. Communication sur les modalités du télétravail, le respect des horaires, le droit à la déconnexion,...

La situation actuelle étant anormale, la hiérarchie doit être encouragée à ne pas exercer de pression sur les agents et à adapter la reprise du travail à partir du 11 mai en veillant à sa progressivité.

Le Secrétaire général a répondu qu'il partageait ce point de vue mais sans répondre sur la demande de communication à destination des agents et des chefs de service.

Commentaire CGT : sur le maintien du lien social, nous avons pu constater des inégalités de situation avec des agents qui n'ont pas ou peu été en contact avec leur hiérarchie.

Il nous paraît important d'insister sur le fait qu'aucun agent ne doit se voir reprocher sa situation au cours du confinement et ne pas subir de pression de la part de son supérieur hiérarchique.

Nous appelons les agents qui s'estimeraient mis en cause à contacter la CGT afin que la situation soit clarifiée.

Par ailleurs, il n'y a toujours pas eu de communication officielle sur les modalités d'exercice du télétravail.

Modalités de reprise d'activité

Demande de maintien de la position administrative en ASA pour garde d'enfant ?

Réponse du SG : les personnes vulnérables ou en charge de personnes vulnérables ne doivent pas revenir. Elles restent chez elles et restent en ASA sans perte de salaire..

Sur la garde d'enfant, le principe national est la liberté de choisir ou pas de mettre son enfant à l'école. Jusqu'à fin mai, il y aura donc maintien des ASA pour les agents qui le demandent pour garde d'enfant. La situation sera à revoir en juin en fonction des consignes nationales.

Le SG a précisé que seulement 50 personnels administratifs et techniques dans l'Académie ont été placées en ASA, les autres étant en télétravail ou en travail à distance.

Est ce que les périodes de fermeture d'été des services sont maintenues ?

Réponse du SG : il ne sait pas car cela dépend des échéances de préparation de rentrée et à ce

jour trop d'éléments sont incertains pour donner une réponse.

Déplacements et accès au lieu de travail

Sur les sites avec des parkings réduits, le faible nombre d'agents à venir travailler permettra à chacun.e de se garer. A Margueritte, la barrière sera levée. A la DSDEN 49, également et la place Lafayette reste en stationnement gratuit.

Les déplacements à vélo seront privilégiés mais la réflexion n'était pas terminée sur les modalités d'ouverture des locaux à vélos.

Commentaire CGT :

Cette demande est formulée car si beaucoup d'agents viennent à vélo, où se garent-ils ? Comment garantir qu'ils ne soient pas touchés par tout le monde ?

Flux de circulation :

Question CGT:

Y-a t-il un plan de circulation à l'intérieur des bâtiments avec un fléchage plutôt que des consignes difficilement applicables ? Il faut privilégier la circulation à usage unique partout où cela est possible.

Réponse du SG : dans certaines zones, un fléchage sera fait pour gérer les flux. A la cafeteria par exemple. Ce n'est pas prévu dans les couloirs mais les personnels doivent avoir le réflexe de s'écarter.

Accueil des usagers :

L'accueil se fera sur rendez-vous et en accès limité. Pour le moment, l'accueil au public n'est pas arrêté et sera défini au fur et à mesure.

Si les usagers devaient monter dans les bureaux, ils pourraient se voir distribuer des masques. Il y aura un espace dédié qui permettra de préparer les conditions d'accueil.

Protocole de signature / transmission de dossiers / Service des Archives:

La CGT a demandé la simplification des règles de signature automatique pour des documents de travail fréquents afin d'éviter la multiplication de transmission de documents papier.

Nous avons rappelé les préconisations de l'INRS sur le délai de 24 h de repos avant transmission de documents cartonnés ou papier pour éviter toute transmission.

La SG n'a répondu que sur un aspect en précisant qu'un maximum de documents étaient transmis au secrétariat général avec édition et mise en parapheur pour réduire le circuit de transmission.

Commentaire CGT : soit actuellement, mais qu'en sera-t-il si plus de gestionnaires reviennent sur site et doivent transmettre de nombreux courriers, attestations, précomptes,... à signature. Cela ne répond pas à la question pour l'avenir.

Pour le service des archives et la mise en place d'un protocole spécifique, le Secrétaire général n'avait pas d'information à apporter à ce jour.

Commentaire CGT :

Nous allons nous adresser directement à la DIFAG afin qu'un protocole de transmission soit mis en place pour prémunir les agents de tout risque lié à la transmission de dossiers.

Fumeurs à 50 m des locaux minimum :

Pour le SG, il faut s'écarter au maximum car il y a un questionnement sur la fumée et le mode de

propagation du virus. L'enjeu est sanitaire et la précaution est de mise. Une réflexion sera faite selon les sites pour un éventuel balisage et des recommandations pour éloigner les agents des fenêtres.

Restauration des personnels :

Au Rectorat comme à la DSDEN 49, un plan de circulation est mis en place pour éviter une concentration des personnels et les agents seront invités à manger dans leurs bureaux en respectant les collègues chargés du nettoyage.

Les restaurants inter-administratifs de Cambronne et d'Angers travaillent sur un projet de plat à emporter.

Les RU devraient a priori rester fermés.

DIFAG et protocole ménage :

La CGT est intervenue pour souligner que les personnels d'entretien, d'accueil et de maintenance sont en 1^{ère} ligne et les plus exposés aux risques.

Par ailleurs, les consignes d'entretien des locaux nécessitent à la fois le matériel de nettoyage adéquat et facile d'utilisation. Le personnel doit être en nombre suffisant pour répondre aux exigences sanitaires.

Ces consignes ne seront facilitées que par la présence de peu de travailleurs sur site.

Protocole d'accompagnement spécifique pour les cas de COVID 19 déclarés sur site :

Un protocole est mis en place pour garantir la sécurité des agents d'accueil et personnels en contact.

Salle dédiée de confinement temporaire, équipement spécifique, visièrre, charlotte, blouse,...

Si le cas est avéré : mise en confinement de l'agent à domicile, et responsabilité de l'administration de faire remonter tous les cas contacts (c'est à dire personne à moins d'un mètre et plus de 15 minutes à côté de la personne infectée).

Chaque jour, le nombre d'agents présents sur site sera compilé pour recenser tous les agents présents et potentiellement en contact.

Questions diverses

Mouvement interne :

Au Rectorat, le mouvement interne va se dérouler normalement mais les phases d'intention de mouvement et de candidature seront probablement simplifiées pour faciliter les échanges.

Pour les DSDEN, il n'avait pas réponse à apporter.

Concours:

Un nouveau calendrier de concours est prévu et les dates seront communiquées aux agents et aux représentants des personnels quand il sera établi.

Le SG a reconnu qu'il y avait un enjeu fort puisque cela avait un impact sur la nomination de nouveaux agents dans les services à la rentrée.

Bilan de ce CTSA

Les modalités de déroulement du CTSA en visioconférence étaient parfois compliquées. Beaucoup de questions ont été posées, notamment pratiques, et beaucoup d'entre elles sont restées en suspend.

Nous avons insisté en fin de réunion sur le fait qu'une nouvelle réunion et un nouveau protocole devait être établi en fonction de l'expérience de retour sur site. Il ne faut pas qu'un retour trop massif de personnels engendre des difficultés et cela nécessite de calibrer les conditions d'accueil et d'entretien en fonction du nombre d'agents.

Il est impératif que la majorité des collègues restent en télétravail pour se protéger et protéger les autres.

Nous continuerons à relancer l'administration sur les dossiers et les questions diverses abordées mais il appartient aussi à chaque collègue de nous faire remonter les questions et problématiques et d'œuvrer dans chaque service à défendre collectivement nos conditions de travail et nos postes.

La CGT, un syndicat interprofessionnel de lutte

A chacun de leurs mandats, les élu.e.s CGT n'ont jamais cessé de consulter les personnels et de rendre compte des débats et sujets abordés et faire part de nos interventions dans cette instance.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos revendications, échanger avec les collègues sur tous ces sujets, venir nombreux aux heures d'informations syndicales et bien entendu, à nous rejoindre pour être plus forts ensemble.

Retrouvez tous les comptes-rendus des élu.es CGT sur notre site académique en cliquant sur le lien suivant

<http://educationnantes.reference-syndicale.fr/boite-a-outils/tracts/5054-2/>

Vos élu.es CGT au Comité Technique Spécial Académique

Hervé Guichard (titulaire)	06 47 99 61 00	Contact Mail elusadmin.nantes@cgteduc.fr
Sylvie Moreau (titulaire)	06 75 26 90 39	
Morgane Boyer (suppléante)		
Ronan Keromnès (suppléant)		

**NE SUIS PLUS LA VOIX DE TON MAITRE
SYNDIQUE TOI !**

